

**Demande d'admission exceptionnelle au séjour  
en raison de circonstances humanitaires ou exceptionnelles**  
Article L.435-1 du CESEDA

NOM : .....

NOM MARITAL (de l'époux) : .....

PRÉNOM : .....

SEXE : Masculin  Féminin  NATIONALITÉ : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / ..... à ..... Pays : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

TÉLÉPHONE : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... EMAIL : .....

**Procédure**

(tout dossier ne répondant pas à cette procédure ne sera pas traité)

Votre dossier est à envoyer uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Service de l'État en Vaucluse  
Préfecture de Vaucluse  
DCL / BIA / AES  
84905 AVIGNON CEDEX 09

Votre dossier doit être accompagné d'un timbre fiscal de 50 € (non remboursable dans tous les cas)

Afin de faciliter votre demande, merci de ne pas utiliser d'agrafes ou de trombones

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande. Sans retour de notre part quatre mois après cet accusé, votre demande sera considérée comme refusée.

Toute demande ou correspondance ultérieure doit se faire uniquement par courrier. Nous ne donnons pas de renseignements sur les demandes d'AES au guichet, par téléphone ou courriel.



## Liste des pièces à fournir pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour en raison de circonstances humanitaires ou exceptionnelles

### État-civil :

- 3 photographies d'identité de moins de 6 mois (norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)
- photocopie intégrale du passeport
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance
- *si vous êtes marié ou avez des enfants* : copie de la carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) et livret de famille (ou copie de l'acte de mariage + copie de l'acte de naissance du ou des enfants).
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle la personne ne vit pas en France en état de polygamie (si nationalité concernée)

*(NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français ou validés par une ambassade ou un consulat).*

### Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- Si l'étranger est locataire : copie du contrat de location ou quittance de loyer (uniquement si le bailleur est professionnel) ou facture (électricité, gaz, eau, de téléphone fixe ou d'accès à Internet)
- Si l'étranger est propriétaire : photocopie de l'acte de propriété ou relevé de taxe foncière (ou de taxe d'habitation) ou facture d'électricité (ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe, d'accès à Internet)
- Si l'étranger est hébergé chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée de moins de 3 mois et photocopie de la carte d'identité (ou de la carte de séjour de l'hébergeant) et copie de l'acte de propriété (ou relevé de taxe foncière ou d'habitation ou copie du contrat de location de l'hébergeant ou une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois de l'hébergeant)

*(NB : les quittances de loyer établies par des particuliers, les factures de téléphones portables, les factures sous forme d'échéancier ne sont pas acceptées)*

### Justificatifs de votre situation personnelle :

- Courrier explicatif de votre situation et tout justificatif permettant d'apprécier les circonstances humanitaires ou exceptionnelles de votre demande d'admission
- Tout justificatif permettant d'attester de l'ancienneté de votre séjour en France
- Copie des titres de séjour ou des cartes nationale d'identité des membres de votre famille présents en France
- Tout justificatif permettant d'attester de vos relations avec les membres de votre famille présents en France
- Tout justificatif permettant d'attester de vos relations avec les membres de votre famille restés dans votre pays d'origine
- Contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale ou associative, etc.
- *Si vous êtes marié et/ou avez des enfants* : copie intégrale du livret de famille, de l'acte de mariage, du PACS, et des actes de naissance des enfants accompagnés le cas échéant des certificats de scolarité ou même de travail de ces derniers.
- *Si vous avez des parents et/ou des frères ou sœurs* : copie intégrale du livret de famille ou des actes de naissance des parents et de la fratrie, jugement d'adoption ou de tutelle, etc.

## DÉCLARATION DE NON POLYGAMIE

À signer uniquement pour les ressortissants mariés (hommes ou femmes) des pays suivants :

|                 |                     |                    |          |           |
|-----------------|---------------------|--------------------|----------|-----------|
| Afghanistan     | Cameroun            | Guinée équatoriale | Libye    | Sénégal   |
| Afrique du Sud  | Centrafrique        | Inde               | Malaisie | Somalie   |
| Algérie         | Comores             | Indonésie          | Mali     | Soudan    |
| Arabie-saoudite | Congo               | Irak               | Maroc    | Sri Lanka |
| Bahreïn         | Djibouti            | Iran               | Népal    | Swaziland |
| Bangladesh      | Égypte              | Jordanie           | Niger    | Syrie     |
| Bénin           | Émirats arabes unis | Kenya              | Nigeria  | Tanzanie  |
| Birmanie        | Érythrée            | Koweït             | Oman     | Tchad     |
| Brunei          | Gabon               | Lesotho            | Ouganda  | Togo      |
| Burkina-Faso    | Gambie              | Liban              | Pakistan | Zimbabwe  |
| Cambodge        | Ghana               | Liberia            | Qatar    |           |

Je soussignée (e) .....

Né (e) le ..... / ..... / ..... à ..... Pays : .....

de nationalité : .....

Déclare sur l'honneur ne pas vivre en France en état de polygamie

Je suis conscient (e) du fait que toute fausse déclaration est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du Code pénal).

Fait à ..... le .... / .... / 20....

SIGNATURE :